



## République et canton de Genève

---

### Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 26 juin 2018, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2017 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge avec un montant de CHF 16'309'902.41 de charges et de CHF 19'705'588.41 de revenus, l'excédent d'exploitation s'élevant à CHF 3'395'686.— avant dissolution des réserves et, de CHF 4'912'248.— après dissolution des réserves latentes.

D'approuver l'augmentation de capital nette de CHF 4'912'248.—.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2017 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 295'728'622.75.

**DA (123-2018) par 27 oui, 0 non et 2 abstention(s)**

Le délai pour demander un référendum expire le 14 septembre 2018.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :

Stéphane Barthassat

Carouge, le 27 juin 2018/dvo